

En bref...

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **32 (1986)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EN BREF ...

M. Chevallaz à Paris

La salle des Arbalétriers du Centre Culturel Suisse était comble. Il y avait même quelques auditeurs assis sur les marches, ce qui est une indéniable et universelle marque de succès. Ceci pour entendre l'ancien Conseiller fédéral, Georges-André Chevallaz, traiter du « Développement de l'économie suisse à l'étranger et du rôle de la cinquième Suisse ». C'est en économiste et en observateur des temps présents, plus peut-être qu'en historien, que M. Chevallaz a développé ce thème. Les chiffres donnés sur le rôle des entreprises multinationales suisses dans le monde d'aujourd'hui ont clairement démontré le rôle que revêt cette forme d'expansion commerciale par rapport aux exportations traditionnelles. La gageure consiste à maintenir le caractère suisse des productions et services effectués à l'étranger, dans la mesure où l'on peut estimer qu'il représente un élément de poids dans la balance concurrentielle. C'est dire combien il est important que les Suisses œuvrant à l'étranger s'identifient, plus que jamais, à leur mère patrie, et aient des raisons de le faire, ou plutôt des motivations pour le faire. Organisée par le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris et le Messenger Suisse, cette manifestation s'est terminée par une réception offerte par la Fédération des Sociétés-Suisses de Paris dans le cadre, symbolique en la circonstance, de la bibliothèque et du centre de documentation de l'Hôtel Poussepin.

Denis de Rougemont

Militant de l'Europe et du fédéralisme, Denis de Rougemont l'était aussi de l'individu, de l'humain et de la personne. Durant toute sa vie, il fustigea l'Etat-Nation, pour lui à l'origine de nos contradictions politiques et germe puissant du totalitarisme et de la confiscation de la liberté au nom des principes. Pour lui, seule la fédération des régions, des ethnies, des communautés, permettrait d'échapper à ce piège que sont les démocraties fondées sur les partis, le plus souvent « le » parti, où les libertés profondes sont détournées au profit des tenants du moment.

Lié, dès avant guerre, à différents mouvements d'idées où l'on retrouvait des hommes de bonne volonté de toutes opinions et de toutes croyances —

Raymond Aaron, Daniel-Rops, Coudenhove-Kalergi, Henry Fresnay, Pierre Vasseur, Robert Schuman et tant d'autres — Rougemont dénonça le nazisme dès ses premières heures. Déjà l'organisation internationale d'alors, la SDN, était une organisation de nations, armées et rivales, animée par les clivages de la politique et des intérêts. Le 16 juin 1940, au lendemain de l'occupation de Paris par les troupes allemandes, Denis de Rougemont publiait un article jugé peu neutre par notre état-major et qui lui valut quinze jours d'arrêts de rigueur. N'admettant pas que la neutralité puisse être précautionneuse, il s'exila aux Etats-Unis pour poursuivre son combat. Il n'aurait pas admis de rester silencieux en Europe et que ses écrits puissent porter préjudice à son pays.

De retour après la guerre, il eut l'immense satisfaction de voir l'idée de l'Europe se concrétiser, mais cependant pas dans le sens qu'il aurait souhaité. Il pensait à l'Europe des personnes et des cultures, non à celle des marchands.

« L'avenir est à inventer », disait-il. Sans doute l'avons-nous mal conçu.

Français de l'étranger

Les Français établis hors de France — c'est là leur appellation officielle, et l'on appréciera toute la signification de ces termes — sont certainement les expatriés qui bénéficient du régime d'expression le plus élaboré. Non seulement votent-ils dans leurs ambassades et consulats, ou par procuration, à l'occasion des élections législatives et européennes, de celle du Président de la République et des référendum, mais encore ont-ils leur propre assemblée, le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger.

Le Conseil Supérieur comporte 157 membres, dont 137 sont élus au suffrage universel et vingt désignés par le Ministre des Relations Extérieures, qui le préside. Le Conseil est placé sous la tutelle du Quai d'Orsay, dont les services en assurent le secrétariat. Comme toute assemblée consultative, le Conseil Economique et Social par exemple, il émet des vœux sur les questions qui lui paraissent devoir le justifier et il donne des avis sur tous les projets de loi ou de convention touchant au statut et aux intérêts des Français établis hors de France. Il va de soi que la consultation est préalable et que la procédure d'interpellation parlementaire s'applique. Elle

s'applique en effet dans la mesure où 8 membres de la haute assemblée, en l'occurrence le Sénat — ce serait le Conseil des Etats chez nous — sont *désignés* par le Conseil Supérieur. Ils seront 12 après 1989.

Là ne s'arrête pas le processus d'expression. En 1976, le gouvernement Chirac mit en place une commission parlementaire, dite *Commission Bétaucourt*, chargée d'écouter les problèmes concrets, sur le plan fiscal, social et familial des Français résidant hors du territoire. Depuis cette même date, les Français de l'étranger bénéficient d'un système propre de sécurité sociale leur assurant couverture maladie et retraite vieillesse, où qu'ils résident, durant et après leur période d'activité. De même pour le chômage.

Le système est complété par l'existence de deux associations représentant les Français expatriés : l'Union des Français de l'Etranger, vieille de 60 ans, et l'Association Démocratique des Français de l'Etranger, née en 1980. Les associations font des recommandations tant au Conseil Supérieur que directement aux pouvoirs publics. Elles présentent aussi des candidats aux élections au Conseil Supérieur. De tendance chiraquienne, la première représente les quatre cinquièmes des élus à cette dernière instance.

Les Français vivant hors de France sont nombreux : près d'un million. Beaucoup résident aux USA, au Canada et en RFA. Toutefois la grande majorité d'entre eux se situe dans les anciennes colonies. Ayant perdu la citoyenneté du pays de résidence à la suite de l'indépendance, il était normal que la France leur accordât un régime très favorable. Le général De Gaulle voulut d'ailleurs reconnaître ainsi le rôle joué, durant la guerre, par les territoires d'outre-mer.

Des pays du monde entier (152 pays au total, y compris la Chine, l'URSS) où les Français de l'étranger désignent leurs représentants au Conseil Supérieur, seule la Suisse est absente pour des raisons que l'on sait : pas d'expression de suffrages étrangers sur notre territoire. Est-ce bien compatible avec l'esprit d'universalité des Nations Unies, auxquelles nos édiles souhaitent tant que nous-nous joignons ?

P. J.